

**16 et 17 JUIN 2018**

*Photo finish + transpondeurs*  
*2 dossards + 1 plaque*



**36ème Tour du Pays MONTS ET VALLEES**  
**OUEST CREUSE 2018**

**REGLEMENT**  
**PARTICULIER DE**  
**L'ÉPREUVE**

**Article 1 : Classe de l'épreuve**

Classe de l'épreuve 2.24.2. Ouverte aux 2èmes catégories, 3èmes catégories, Juniors et Pass Cyclisme Open, Equipes mixtes, selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

**Article 2: Composition des équipes**

Les engagements sont reçus par équipe de 6 coureurs, quatre au minimum +3 remplaçants + 3 accompagnateurs.

L'organisation et le corps arbitral acceptent au maximum deux équipes par club.

Sont admises les équipes: comités départementaux, comités régionaux, sport étude, équipes de clubs. Deux équipes mixtes en conformité avec les articles 2.1.3 du règlement FFC.

**Article 3: Inscription et engagements**

L'inscription implique d'avoir pris connaissance et d'accepter les conditions du déroulement et du règlement de l'épreuve. – Les engagements accompagnés du droit fédéral pour les 3 étapes seront de 162 € par équipes (6x 27€), ils devront parvenir au plus tard le 02/06/2018.

**Ils sont reçus par: VC La Souterraine - Jacky Torillon 79, RUE AUGUSTE COULON - 23300 LA SOUTERRAINE Tél: 06 42 75 70 56 ou 05 55 63 08 09 ou 06 88 52 58 34.**

#### **Article 4: Permanence de départ**

La permanence de départ de la 1ère étape se tiendra à LA CHAPELLE BALLOUE à LA MAIRIE à partir de 10 heures le Samedi 16/06/2018.

Les dossards et les plaques et transpondeurs seront remis à chaque directeur sportif sur présentation des licences de l'équipe (coureurs et accompagnateurs). Ils seront conservés pendant toute la durée de l'épreuve et seront rendus à l'issue de la 3ème étape à SAINT SEBASTIEN à l'arrivée salle des fêtes avant le protocole des récompenses.

#### **Article 5: Assurance véhicules suiveurs**

Lors de leur arrivée, les directeurs sportifs devront remplir une fiche réservée à l'organisation, et comprenant les numéros minéralogiques des véhicules utilisés lors de l'épreuve et les numéros de téléphones mobiles. En principe l'assurance de la course ne couvre que les véhicules suiveurs de l'organisation. Les directeurs sportifs doivent avoir leurs assurances respectives.

#### **Article 6: Réunion des DS**

La réunion du collège des commissaires en présence des organisateurs et des directeurs sportifs des équipes se tiendra à 13 heures à la permanence de départ. Il y sera procédé au tirage au sort de la position des voitures de dépannage des équipes selon la réglementation fédérale.

Les équipes devront confirmer leurs coureurs partants avant 12 h 45 afin de pouvoir prétendre au tirage au sort, conformément à la réglementation fédérale.

Le dépannage neutre sera assuré par une voiture de l'organisation.

#### **Article 7: Détails d'organisation**

Les équipes trouveront dans le dossier technique qui leur est transmis, les détails dont elles pourraient avoir besoin. Les précisions complémentaires nécessaires seront communiquées à la réunion citée ci-dessus.

#### **Article 8: Radio**

Chaque directeur sportif devra équiper sa voiture d'une radio qu'il devra retirer à la permanence avant 13 heures au départ de la 1ère étape. Il devra la conserver pendant toute l'épreuve et la rendre dès l'arrivée de la 3ème étape à SAINT SEBASTIEN en bon état bien entendu. La fréquence sera précisée à la remise des radios par le prestataire de service.

#### **Article 9: Tenues**

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve. Les leaders du classement général, des points chauds, du meilleur grimpeur, sont tenus de porter le maillot de l'organisation prévu à cet effet.

#### **Article 10: Signatures coureurs**

Avant le départ de chaque étape, les concurrents devront obligatoirement se présenter au podium pour la présentation et signer la feuille de contrôle au moins 15 minutes avant le départ.

### **Article 11: Modification itinéraire**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, en accord avec les autorités, même en cours d'étape si des circonstances exceptionnelles, imprévues et indépendantes de leur volonté les y contraignent.

### **Article 12: Délais d'élimination**

Le délai d'élimination sera de 20% pour la 1<sup>ère</sup> étape, 30% pour le contre la montre par équipes et 20% pour la 3<sup>ème</sup> étape. En cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure, le collège des Arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. Article 2.6.28

### **Article 13: Règlement contre la montre par équipes**

L'équipe du contre la montre devra comporter un minimum de 3 coureurs. Dans un souci d'égalité, seul le matériel traditionnel est autorisé (vélo et roues spécifiques, prolongateur et casque de Contre la Montre **interdits**). Les temps seront pris sur le troisième coureur.

### **Article 14: Coureurs attardés**

Sur les étapes en ligne, le commissaire de la voiture balai, après avis du directeur de course, pourra demander aux coureurs attardés à plus de dix minutes de la fin effective de la course, de rendre leurs dossards et de monter dans la voiture balai. Les intéressés auront bien sûr la faculté de continuer en vélo mais hors de la compétition. Les coureurs qui refuseraient de se conformer aux directives du commissaire seront pénalisés.

### **Article 15: Récompenses**

A l'issue de la première étape, un bouquet et le maillot OR seront remis au vainqueur. Et un maillot millésimé sera remis aux vainqueurs PC, MG, Junior,

A l'issue du contre la montre, un bouquet sera remis à l'équipe gagnante et un maillot millésimé aux 1<sup>er</sup> des classements général, junior et PCO

A l'issue de la dernière étape à LA SOUTERRAINE, les récompenses suivantes seront attribuées

*Maillot OR millésimé et bouquet au vainqueur du classement général.*

*Médailles millésimées aux 1<sup>ers</sup> des PC, MG, Juniors et PCO.*

*Maillots millésimés aux vainqueurs des PC, MG et Juniors.*

*Trophée « Jean Paul Fourgeaud » à la première équipe. Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante. Il restera acquis à l'équipe qui l'aura gagné deux années consécutives*

### **Article 16: Prix**

- 1)-1ère étape en ligne (15 prix) 290 euros
- 2)-2ème CLM (15 prix) 183 euros
- 3)-3ème étape en ligne le Dimanche après-midi (15 prix) 290 euros
- 4)-Classement général final sur les 3 étapes (20 prix) 442 euros
- 5)-Juniors (3 prix sur classement général) 69 euros 6)-PCO (3 prix sur classement général) 69 euros
- 7)-Points chauds (3 prix sur classement par addition de points) 107euros
- 8)-Meilleurs Grimpeurs (idem PC) 107 euros
- 9)-Equipe : 3 prix (classements sur 3 coureurs au général) 320 euros Tous les prix seront réglés par l'intermédiaire des comités régionaux

### **Article 17: Classement général**

Le classement général individuel sera calculé par addition des temps enregistrés dans chacune des étapes, tenant compte des pénalités. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon le règlement de la FFC.

Le classement des juniors et des PCO sera établis comme le classement général individuel. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon le règlement de la FFC.

### **Article 18: Classements MG et PC**

Les classements des grimpeurs et des sprints seront disputés sur les 1ère et 3ème étapes. Etablis par addition des points obtenus lors des passages aux endroits signalés par l'organisateur (ligne marquée PC ou MG). Classement sur les trois premiers: attribution de, 6, 4, 2, points à chaque passage de ligne. Les classements généraux seront déterminés par l'addition de tous les points obtenus lors des deux étapes. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon le règlement de la FFC.

Pour bénéficier des prix du classement de la montagne ou des points chauds, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

### **Article 19: Classement par équipe**

Le classement journalier par équipe sera établi par addition des temps des 3 meilleurs coureurs de l'équipe à chaque étape. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par les trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage:

- Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour.
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipe.

### **Article 20: Réclamations**

- Les réclamations concernant un incident de course sont reçues par le jury des commissaires au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée.
- Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les Commissaires jusqu'au départ de l'étape suivante. Les réclamations concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage officiel.

### **Article 21: Contrôles anti dopage**

A l'arrivée de chaque étape, s'ils sont prévus, les contrôles anti dopage auront lieu dans un local réglementaire près du podium. La réglementation antidopage de la loi Française sera appliquée.

### **Article 22: Pénalités**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

### **Article 23: Ravitaillements**

Entre les panneaux Km50 et arrivée 20km pour le ravitaillement à la voiture du directeur sportif.

### **Article 24: Protocole**

Les leaders des différents classements devront participer au protocole d'arrivée de chaque étape. Les coureurs récompensés devront se présenter sous un délai maximum 15 minutes après leur arrivée.

Toutes les équipes devront être présentes à la cérémonie de clôture qui se déroulera à la salle de réunion proche de la ligne d'arrivée.

### **Article 25:**

Pour cette épreuve, le Vélo Club de La Souterraine a souscrit une assurance auprès de la Compagnie AXA.

### **Article 26:**

Les abords de la ligne d'arrivée, seront protégés par des barrières. Des signaleurs assureront la protection des carrefours.